

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL

Vu l'article R 515-18 10°) du code monétaire et financier,

Vu la délégation du Conseil d'administration de l'Agence française de développement au Directeur général en date du 21 novembre 2024 et notamment son *e*),

Le Directeur général de l'Agence française de développement autorise la cession d'un terrain construit sis 26 Avenue Nelson Mandela à Dakar, au Sénégal, objet du titre foncier TF12.648/Dakar Gorée, pour un montant plancher 1 025 000 000 XOF (hors taxes et honoraires agence immobilière inclus).

Les conditions suspensives applicables seront précisées dans le contrat de vente.

Fait à Paris, le 21/04/2026,

Par délégation,
le Directeur Général adjoint,
Bertrand Walckenaer